

**Examen professionnel par voie d'avancement de grade
d'Éducateur Territorial Spécialisé des Activités Physiques et Sportives
principal de 1^{ère} classe
Session 2021**

OBJET : Procès-verbal de la réunion d'examen du cahier de notes du 15 mars 2021- Extraits

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19, le jury a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14.

La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

Etaient physiquement présents, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats. :

Virginie MEUNIER, présidente du jury, chef du bureau de la communication au Ministère des Sports, siégeant au titre du collège des personnalités qualifiées,
et pour l'administration :

Martine BARBEROUX, Directrice des concours,
Isabelle BRUCKER-GOMIS, Chef du service opérationnel,
Antoine DELTHIL, Cadre pédagogique
Francia IBOMABEKA, secrétaire pédagogique
Sabrina VERITE, secrétaire pédagogique

Virginie MEUNIER atteste du bon déroulement des opérations.

Assistaient à la réunion à distance :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Fabien FRANC, représentant du CNFPT
Alain HERBET, suppléant de la présidente du jury, attaché territorial hors classe au conseil départemental du Val d'Oise,

Collège des personnalités qualifiées :

Denis LEDEME, ancien directeur des sports à Saint-Ouen,
Sylvie MILED, directrice des services administratifs et techniques à l'université Paris-Descartes

Collège des élus locaux :

Joëlle DUPUY, adjointe au maire d'Ermont
Tony LAIDI, adjoint au maire de Romainville
Anne RAYNAL, conseillère municipale de Noisy-le-Sec

Etait excusé :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Majid MEDJAHED, représentant du personnel de catégorie « B » à la C.A.P

OBSERVATIONS :

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2020 – 270 du 29 décembre 2020, s'est réuni ce jour afin de procéder, en application de la réglementation en vigueur, à l'examen des mérites de l'ensemble des candidats de la session 2021 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe.

La présidente du jury, après s'être présentée, introduit la réunion et donne la parole aux membres du jury.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'écrit et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Cinq candidats (5) ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve écrite et ne seront pas convoqués à l'épreuve orale.


La liste ci-jointe des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale est arrêtée à **quatre-vingt-sept (87)**.





Le jury, compte tenu de l'état d'urgence et de la situation épidémique en Ile de France qui nécessite l'application d'un protocole sanitaire strict, décide de se scinder pour entendre les 87 candidats, afin de ne pas multiplier les journées d'oral.

Fait à Pantin, le 15 mars 2021



La Présidente du jury,


Virginie MEUNIER,
Chef du bureau de la communication au
Ministère des Sports,

Représentants de l'administration	
Martine BARBEROUX	
Isabelle BRUCKER-GOMIS	
Antoine DELTHIL	
Francia IBOMABEKA	
Sabrina VERITE	